



M^e JEAN LANCTOT, Ad. E.

Montréal

M^e Jean Lanctot est le fondateur du cabinet Lanctot Avocats. Il est un pionnier du droit professionnel et disciplinaire au Québec.

- Depuis plus de 35 ans, M^e Lanctot représente plusieurs bureaux de syndicats d'ordres professionnels en tant que procureur et conseiller juridique, contribuant ainsi à façonner les contours du droit disciplinaire tel qu'on le connaît aujourd'hui. Son nom a été repéré dans plus de 760 décisions à ce jour, et l'une d'elles a même été citée à plus de 850 reprises (l'affaire *Chbeir*, 2017 QCTP 3).
- Formateur hors pair, il donne le cours *Éthique, déontologie et pratique professionnelle* à l'École du Barreau du Québec depuis 2001 et participe à la mise à jour des recueils de formation professionnelle. Il offre régulièrement des formations en éthique et déontologie aux membres de plusieurs ordres professionnels. De plus, il est conférencier au sein du Département de chimie de l'Université de Montréal depuis 2008 dans le cadre du cours *Aspects professionnels de la chimie*.
- Il a été membre du Comité sur le droit disciplinaire et professionnel du Barreau de Montréal pendant plusieurs années et a rejoint cette année le nouveau Comité sur le droit professionnel et disciplinaire du Barreau du Québec. Il fait également partie de l'Union internationale des avocats, où il a agi comme conférencier. Membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, il a siégé pendant une dizaine d'années au conseil d'administration de l'organisme à but non lucratif Vues et Voix.

